

# L'accompagnement à la préparation de mon installation agricole avec l'ADDEAR

## Comment ça marche?

« Un accompagnement individuel selon la charte de l'agriculture paysanne en respectant vos objectifs, besoins, valeurs ».

Le diagnostic global	L'étude de faisabilité	L'expertise
<p>Faire le point sur votre projet et votre situation personnelle, vos besoins, vos objectifs et vous aider à mettre en place un plan d'action personnalisé pour monter sereinement votre projet.</p>	<p>Un fil conducteur et un regard global sur le projet pour vous permettre de prendre la décision de développer l'entreprise en toute conscience. Vérifier la viabilité du projet en intégrant l'ensemble des dimensions d'une activité agricole : humaines, techniques et économiques. Temps individuels ponctués par des temps collectifs (Formation)</p>	<p>Dans votre parcours à l'installation, certaines questions nécessitent parfois le recours à une expertise de type juridique, notarial, etc. Dans le cadre de votre accompagnement, vous pouvez mobiliser cette aide pour financer cette expertise, souvent assez coûteuse.</p>
<p>1 à 2 rdv</p>	<p>2 à 3 rdv</p>	<p>1 rdv</p>
<p>Coût global : 750 € Région : 80% Reste à charge pour vous: 150 €</p>	<p>Coût global : 1750€ Région : 80% Reste à charge : 350€, 200€ en cas de projet collectif sans DJA.</p>	<p>Coût global : 1000€ Région : 80% Reste à charge pour vous : 200€</p>

# L'accompagnement à la préparation de mon installation agricole avec l'ADDEAR

## Comment ça marche?

« Un accompagnement selon la charte de l'agriculture paysanne en respectant vos objectifs, besoins, valeurs ».

Le STIT	Le suivi post-installation
<p>Le Stage Test Installation Transmission est une convention de stage allant de 6 à 15 mois, avec un accompagnement possible par nous. C'est un stage de test d'association avec un-e paysan-ne en recherche d'associé-e ou sur une ferme à transmettre, pour tester la faisabilité de son installation sur ce lieu.</p>	<p>Ca y est, vous êtes installé-e ! Un accompagnement pour échanger sur vos principaux questionnements, vos difficultés, qui concernent vos premières années d'installation et le développement de la ferme. C'est aussi un temps pour vérifier ensemble le suivi administratif et le pilotage de l'entreprise. Ce dispositif n'est mobilisable que pour les personnes s'installant sans la DJA. Pour les autres, un autre dispositif est proposé.</p>
<p>2 à 3 rdv</p>	<p>3 rendez-vous dans les 2 ans suivant l'installation.</p>
<p>Coût Global: 1000€ Région: 100% Reste à charge pour vous en plus : 200€</p>	<p>Coût global : 1000 € Région: 80% Prise en charge ADDEAR du Rhône : 200 €</p>

### Que dois-je faire pour en bénéficier?

- Contacter mon ADDEAR pour définir ma requête et obtenir un devis
  - Solliciter le PAI pour avoir une attestation de passage au PAI et fournir à l'ADDEAR l'ensemble des documents que l'équipe vous demandera.
  - L'accompagnement pourra débuter dès l'accusé de réception. Prévenez-nous de la réception.
- NB : Les études de faisabilité ne pourront être demandées qu'à la suite d'un diagnostic une fois le foncier trouvé (ou en cours) et débuteront à la suite de l'accord de prise en charge par la Région.